

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/06/2012

Réception par le Prefet : 25/06/2012

Publication : 29/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-3-3-1

Séance du vendredi 22 juin 2012

SIGNALISATION HORIZONTALE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION NOUVELLE POLITIQUE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports du 22 février 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de mettre fin à la prise en charge par le Département de la signalisation horizontale en traverse d'agglomération.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions